Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité du Village de Roxton Falls

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
(SANS LA PRÉSENCE DU PUBLIC EN VERTU DE L'ARRÊTÉ #2020-074)

Le 19 mai 2021

Chers élus,

AVIS SPÉCIAL, vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité est convoquée, par M. Jean-Marie Laplante, maire et Mme Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour être tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 26, rue du Marché, ou par téléphone ou visioconférence au choix du participant;

LE MERCREDI 26 MAI 2021 À 18H30

Cette séance extraordinaire se tiendra SANS LA PRÉSENCE DU PUBLIC, conformément à l'arrêté #2020-074 émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Réfection des conduites d'égout en tranchée : résultats d'ouverture des soumissions suite à l'appel d'offres sur invitation (ouverture prévue le 25 mai 2021)
2. Réfection de divers trottoirs : mandat à Asphalte Solution MJ au coût de 9 399$ plus taxes
3. Emprunt temporaire de 275 000$: contrat de réfection de conduite d'égout en tranchée et sans tranchée (en attente du versement de la TECQ en mars 2022)
4. Projet de lien piétonnier et cyclable de la rue du Marché : suivi de la demande d'aide financière au FARR (voir révision du financement)
5. Projet de lien piétonnier et cyclable de la rue du Marché : offre de services professionnel par Les Services EXP Inc., pour la conception des plans et devis d'appel d'offres et surveillance (à venir)
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je certifie avoir signifié l'avis de convocation relativement à la tenue d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls, prévue le 26 mai 2021 à 18h30, sans la présence du public.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19e jour du mois de mai 2021.

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAODINAIRE DU MERCREDI 26 MAI 2021 À 18H30
TENUE SANS LA PRÉSENCE DU PUBLIC,
À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉ AU 26, RUE DU MARCHÉ À ROXTON FALLS

À laquelle sont présents :

Le maire :	M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers :	M. Daniel Roy
	M. Michel Massé
	Mme Lynda Cusson
	Mme Mélanie Valois
	Mme Marie-Eve Massé

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire
Monsieur Marcel Bonneau est absent lors de la tenue de la séance, ayant été dans l'obligation de quitter pour assister à une réunion de la RIAM, mais il était présent à la séance de travail.

Est également présente à cette séance:
Madame Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

Le maire déclare ouverte cette séance extraordinaire de conseil et souhaite la bienvenue à tous.

130-05-2021 <u>Séance du conseil en temps de pandémie du Covid-19 : tenue de la séance extraordinaire de conseil du 26 mai 2021, sans la présence du public</u>

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et en considération de tous les autres décrets qui ont maintenus depuis l'était d'urgence par période de 10 jours et qui est encore en force à ce jour;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074, 14° du ministre de la Santé et des services sociaux du 2 octobre 2020 comme suit :

> *« toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres »;*

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans la présence du public;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Daniel Roy
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à la salle du conseil, sans la présence du public et qu'un enregistrement audio de cette séance soit réalisé et publié dans les meilleurs délais.

Adoptée

131-05-2021 <u>Réfection des conduites d'égout en tranchée : résultats d'ouverture des soumissions suite à l'appel d'offres sur invitation</u>

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions faisant suite à l'appel d'offres sur invitation pour la réfection d'égout en tranchée;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions dans l'ordre de réception, toutes taxes incluses;

- Excavation A.R. Valois Inc. : 83 138.55$
- Bertrand Ostiguy Inc. : 138 234.44$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat concernant la réfection des conduites d'égout en tranchée au plus bas soumissionnaire, soit à Excavation A.R. Valois Inc. au montant de 83 138.55$, en conformité des documents et plans d'appel d'offres.

Adoptée

132-05-2021 <u>Réfection de divers trottoirs : mandat à Asphalte Solution MJ au coût de 9 399$ plus taxes</u>

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer un mandat de réfection de divers trottoirs à Asphalte Solution MJ au coût de 9 399$ plus taxes, le tout en conformité de l'offre de services soumise en date du 6 mai 2021.

Adoptée

133-05-2021 <u>Demande de financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton - Emprunt temporaire de 275 000$: contrat de réfection de conduite d'égout en tranchée et sans tranchée (en attente du versement de la TECQ en mars 2022)</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accordé deux contrats pour la réalisation de travaux de réfection de conduite d'égout, en tranchées et sans tranchée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux à réaliser à l'été 2021, sont admissibles à un versement de l'aide financière associée à ces mêmes travaux, en mars 2022 dans le cadre du programme TECQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne dispose pas des liquidités nécessaires pour supporter les coûts de ces travaux, pour la période débutant approximativement en juillet 2021 (en fonction de la date de fin des travaux et du paiement à l'entrepreneur), jusqu'au versement de l'aide financière de la TECQ prévu en mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1093 du *Code municipal* prévoit que :

> « *Toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine.* »

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contracter un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton, d'un montant de 275 000$, pour pourvoir au financement temporaire des dépenses relatives aux travaux de réfection des réseaux d'égout à réaliser en 2021 dans le cadre du programme TECQ, jusqu'au versement de l'aide financière associée à ce programme, prévue en mars 2022.

Que le maire, Jean-Marie Laplante, ou en son absence, la mairesse suppléante, Mme Marie-Eve Massé, ainsi que Julie Gagné, directrice générale, ou en son absence, Mme Angèle Beauchemin, secrétaire-trésorière adjointe, soient par la présente résolution autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

134-05-2021 Projet de lien piétonnier et cyclable de la rue du Marché : suivi de la demande d'aide financière au Fonds Régions et ruralité (FRR)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée au MAMH, au Fonds Régions et ruralité (FRR) - Volet soutien au rayonnement des régions, présentée aussi pour soutien de la demande à la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton a adopté une résolution d'appui, recommandant le versement d'une aide financière de 200 000$ pour le projet de lien piétonnier et cyclable de la rue du Marché;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité demandait originalement un montant de 276 000$ dans son plan de financement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, pour continuer dans ce projet, doit revoir son plan de financement afin de soutenir le montant de 76 000$ qui n'est pas couvert par la demande au FRR, en l'ajoutant dans la partie à sa charge via le règlement d'emprunt;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le montage financier du projet de lien piétonnier et cyclable de la rue du Marché, afin d'établir comme suit son financement :

Fonds régions et ruralité (FRR)-Volet Soutien au rayonnement des régions	200 000$ (Demandé 276 000$)
TECQ	50 000$
Municipalité du Village de Roxton Falls (Règlement d'emprunt) Dépense admissible aux travaux du seuil de la TECQ	145 000$, au lieu de 69 000$
TOTAL DU FINANCEMENT DU PROJET	395 000$

Adoptée

135-05-2021 Projet de lien piétonnier et cyclable de la rue du Marché : offre de services professionnels par Les Services EXP Inc., pour la conception des plans et devis d'appel d'offres et surveillance

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP Inc., présente une offre de services professionnels pour la conception des plans et devis d'appel d'offres et la surveillance des travaux pour le projet d'aménagement du lien piétonnier et cyclable de la rue du Marché;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service, portant le 909-OFFRESERV-QC et présentée en date du 26 mai 2021, prévoit des coûts de 39 972.50$ plus taxes, incluant la préparation des plans, devis d'appel d'offres et surveillance de chantier (en chantier et bureau);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services déposée par Les Services EXP Inc., au montant de 39 972.50$ plus taxes, pour la conception des plans et devis d'appel d'offres et la surveillance des travaux, dans le cadre du projet d'aménagement du lien piétonnier et cyclable de la rue du Marché.

Adoptée

Période de questions
Aucune personne n'assiste à la réunion, il n'y a aucune question.

136-05-2021 <u>Levée de l’assemblée</u>

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l’assemblée à 20h30.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière